

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

Date de convocation : 05 novembre 2016

Date d'affichage : 29 novembre 2016

L'an deux mil seize le seize novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Héraline, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

Absente excusée : Mme Stéphanie Collette.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Langlois.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 05 octobre 2016.

COMPTEUR LINKY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en 2020, 80% des foyers devront être équipés de compteurs communicants. Ce système permettant d'accepter les énergies renouvelables, offre la possibilité entre autre de mettre en place des offres tarifaires personnalisées, d'effectuer des réparations à distance dans les 24 heures. L'entreprise ENEDIS qui est chargée du déploiement devrait intervenir sur notre Commune à partir de septembre 2020. Des réunions d'informations seront organisées avant la mise en place de ces compteurs dont l'installation est gratuite.

DELIBERATION REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CHANTIER PROVISOIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2015 permettant d'escompter en 2016 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

De plus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz des 5 dernières années (de 2011 à 2015), et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

DEPOSE DE LIGNE ELECTRIQUE INUTILE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier adressé par Monsieur DEBOISLOREY, directeur du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche au sujet d'une demande de dépose de ligne électrique inutile au lieu-dit La Chasse Meslier.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal confirment la demande de dépose de réseau au lieu-dit La Chasse Meslier et attestent avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la Commune.

REPARTITION DES SIEGES DE COUTANCES MER ET BOCAGE

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes Coutances mer et bocage, issue de la fusion des communautés de communes du bocage coutançais, de Montmartin-sur-mer et de Saint-Malo de la lande, il convient maintenant de fixer la répartition des sièges de délégués communautaires.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres. La répartition de droit commun fixe le nombre de délégués communautaires à 93 élus. Le comité de pilotage de préfiguration a proposé que soit retenue la répartition proposée par la loi soit :

Communes	Nombre de sièges
Coutances	15
Agon-Coutainville	5
Gouville-sur-mer, Quettreville-sur-Sienne, Saint-Sauveur-Lendelin	3
Blainville-sur-mer, Gavray, Montmartin-sur-mer, Hambye, Orval-sur-Sienne	2
Toutes les autres communes	1

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances mer et bocage selon la répartition de droit commun.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances mer et bocage selon la répartition de droit commun.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de nommer comme délégué titulaire Monsieur Philippe VAUGEOIS et comme délégué suppléant Monsieur Francis LEBEURY.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION D'HABITAT

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'arrêtera au 31 décembre 2016.

Concernant CAMBERNON, 35 propriétaires se sont renseignés sur les aides, 28 dossiers ont été déposés et 10 logements rénovés.

Ces dossiers représentent 112 758 € de travaux pour 65 014 € de subventions.

DEMANDE DE LOCAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un mail reçu de Madame Tiphaine TABURET, Chargée de gestion RH de la Poste de GRANVILLE concernant une demande de local pour accueillir les agents facteurs dans le cadre du projet de réorganisation du Centre de Courrier de COUTANCES prévue pour mai 2017.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (12 voix contre et 2 abstentions), refusent cette demande.

RAPPORT ANNUEL 2015 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur David COLLETTE donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, du rapport annuel sur le Service Public d'Assainissement du Bourg et de l'Aubrière de la Commune de CAMBERNON, établi par la Mairie, pour l'année 2015.

Les conclusions sont les suivantes :

Concernant L'Aubrière, l'eau épurée est de qualité physico-chimique mauvaise à la mise en route de la station et moyenne après un an de fonctionnement. L'azote ammoniacal n'est pas encore suffisamment éliminé, mais le rendement optimal de ce type de filière ne sera atteint qu'après 2 à 3 années de fonctionnement.

Des roseaux ont été replantés sur l'ensemble du massif.

Les noues épurent efficacement les nitrates produits par le premier étage de filtres plantés de roseaux.

Le bilan d'autosurveillance a été réalisé conformément à la réglementation.

Lors de ce bilan réalisé par temps sec, la station a reçu 29 % de sa capacité nominale hydraulique et organique.

Aucune non-conformité n'a été constatée lors de cette mesure.

Concernant Le Bourg, globalement, l'eau épurée est de qualité physico-chimique correcte.

La station est bien entretenue.

La bathymétrie, réalisée en septembre par le bureau d'études Aquasol, a permis d'évaluer à 460 m³ le volume de boues à extraire des trois bassins.

La qualité des boues respecte la réglementation en vigueur pour une valorisation agricole de celles-ci.

Le curage total des boues du lagunage est prévu pour le printemps 2016.

Le bilan d'autosurveillance a été réalisé conformément à la réglementation.

Lors de ce bilan réglementaire, la station a reçu 22 % de sa capacité hydraulique nominale et 20 % de sa charge organique nominale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

De plus, il les informe qu'il a contacté Monsieur HAMEL de SA2E pour la maîtrise d'ouvrage concernant l'extension du réseau d'assainissement pour la parcelle située au Bourg relative à la future construction de Monsieur Harry LERICHE.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur Francis LEBEURY présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise MARIE-TOIT relative à la pose de couvertines sur acrotères concernant les travaux de réfection de la toiture de la Salle des Fêtes. Celle-ci s'élève à 1 594,94 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce devis et autorisent Monsieur le Maire à payer la facture correspondante.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2017

Outre les travaux qui n'ont pas pu être effectués cette année (mur du cimetière, Maison du Bourg, accessibilité Salle des Fêtes), les membres du Conseil Municipal proposent à l'unanimité de rénover en priorité quelques chemins qui seront proposés suite à la réunion de la Commission des chemins et ensuite en fonction de disponibilités budgétaires, rénover le parking de la Salle de Convivialité et procéder à la réfection des menuiseries extérieures des logements des Ecoles.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC,....

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur précise notamment qu'un diagnostic va être établi sur les voiries communautaires de la nouvelle Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage ; qu'un appel d'offres va être lancé afin de recruter un cabinet qui sera chargé d'évaluer les transferts des charges entre les Communes et la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la route du Mériotel sera busée sur environ 80 mètres.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 30.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a décidé de faire un don à la Commune pour un montant de 1 312,11 Euros.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.